

Pastoralisme et aires protégées d'Afrique de l'Ouest en regard de l'Afrique de l'Est

Jean BOUTRAIS

Les relations entre les aires protégées et le pastoralisme deviennent une préoccupation majeure des gestionnaires de l'environnement en Afrique de l'Ouest, sahélienne et soudanienne. Cependant, c'est une question qui leur est relativement nouvelle, alors qu'en Afrique de l'Est, elle est déjà ancienne et soulève des enjeux économiques et politiques importants. Certains auteurs (BOURN et BLENC, 1999 : 2) vont jusqu'à estimer qu'en Afrique de l'Ouest, les effectifs de grande faune sont tellement réduits que le problème de sa coexistence avec le bétail ne se pose même plus. Ils identifient l'aire de compétition entre la faune et le bétail comme une longue bande de l'Afrique orientale (fig. 1) qui du Soudan méridional s'étend au Kenya et se prolonge en Afrique du Sud jusqu'au Botswana et à la Namibie. Selon cette carte, une compétition semblable n'existerait pas en Afrique de l'Ouest, devant la domination spatiale des peuples pasteurs et de leurs troupeaux.

Cet état des lieux, valable dans ses grandes lignes, demande à être nuancé. La question du pastoralisme se pose bien aujourd'hui dans et en périphérie de toute une série d'aires protégées en zone

Figure 1.

Aire de compétition potentielle entre faune et bétail bovin en Afrique.

Source : BOURN et BLENC (1999)

IRD-LCA-Bondy

soudanaise, pour ne pas mentionner quelques réserves sahé-liennes, depuis le Sénégal oriental jusqu'au Nord-Cameroun et au Tchad. Il est vrai qu'en Afrique de l'Ouest, la protection de la nature ne s'imposait pas comme un objectif prioritaire pendant la période coloniale. Le pastoralisme sahélien a, quant à lui, bénéficié d'appuis constants de la part de l'administration coloniale, tant du point de vue vétérinaire que de l'équipement hydraulique des pâturages. Dans ce domaine, il existait un consensus entre les pasteurs et l'administration coloniale.

Au contraire, à la même époque en Afrique de l'Est, le discours colonial mettait déjà en cause les populations locales, tenues pour responsables de la destruction de l'environnement. Selon une idée

dominante des coloniaux anglais, il y avait à la fois trop de gens et trop de bétail. Cette conception a conduit à des initiatives de ventes forcées de bétail et de limitation des charges sur les pâturages, ce qui s'est traduit par une impopularité de l'administration coloniale chez un grand nombre de pasteurs.

En Afrique de l'Ouest, c'est seulement à la fin du ^{xx}e siècle, à l'occasion des grandes sécheresses, que le pastoralisme a commencé à être accusé de dégrader la végétation et les sols, entraînant la désertification du Sahel. Alors que les grandes aires protégées en savanes furent créées pour servir de refuge à la faune devant les agressions des cultivateurs, le pastoralisme est présenté actuellement comme la principale menace. Les discours des responsables de la conservation ont alors adopté des positions résolument anti-pastorales. Plus récentes qu'en Afrique de l'Est, les politiques de la nature en Afrique de l'Ouest ne sont-elles pas devenues plus radicales vis-à-vis du pastoralisme ?

La viabilité de la conservation de la nature par le biais d'aires protégées n'est assurée sur le long terme que si elle est reconnue et acceptée par les acteurs locaux. Notre essai de synthèse s'inscrit dans la problématique des rapports entre les pasteurs et les aires protégées en Afrique subsaharienne. Ce n'est pas une étude des aires protégées en elles-mêmes mais de leurs rapports avec un groupe d'acteurs locaux. Le texte est centré sur des dynamiques géographiques, même si des processus écologiques importants sont pris en compte, notamment en périphéries d'aires protégées. Dans cette mise en perspective de la conservation et du pastoralisme, la démarche prend le second terme comme référence préférentielle.

Géographie comparée des aires protégées et des espaces pastoraux

La géographie historique du pastoralisme sur environ un siècle fournit une première explication de la différence entre l'Afrique de l'Ouest et de l'Est quant aux rapports entre pasteurs et aires protégées.

Écart spatial ou imbrication entre élevage et protection de la faune

Au début du ^{XX}^e siècle, une carte schématique des limites de l'élevage bovin en Afrique-Occidentale française, dressée par un vétérinaire, montre qu'il couvrait essentiellement la zone sahélienne (PIERRE, 1906). Au Soudan français, la limite sud contournait alors le Macina, passait aux environs de Ouagadougou puis de Fada et de Say. Il n'y avait pas de grand élevage bovin (sous-entendu : de zébus) en Côte d'Ivoire ni dans l'actuel sud-ouest du Burkina Faso. Quarante ans plus tard, la géographie des races bovines, donc du grand élevage bovin, n'avait pas encore vraiment changé (DOUTRESSOLLE, 1947 : carte 6). Si la limite nord en était repoussée plus loin en Mauritanie et au Niger, la limite sud était restée stable pendant la première moitié du siècle. Cette limite correspondait dans l'ensemble, sauf quelques décrochements dans un sens ou dans l'autre, à celle des mouches tsé-tsé qui interdisent la présence prolongée des zébus dans les savanes boisées.

Les grandes aires protégées créées dans les années 1920-1930 (parc du W, réserves de la Bénoué et du Faro) ou, plus tardivement, à la fin des années 1940 et 1950 (Bouba Njida, Niokolo Koba) étaient alors situées en dehors des espaces pastoraux. La plupart de ces réserves forestières et de faune s'inscrivaient dans des vides de peuplement qui, eux-mêmes, correspondaient à des marches ou des *no man's lands* entre des chefferies ou royaumes pré-coloniaux. Dans ces espaces intermédiaires, les autorités et les allégeances se diluaient progressivement, offrant un champ libre pour des razzias qui clairsemaient encore davantage le peuplement. En fait, ces espaces « francs » étaient pourtant exploités par des groupes mobiles qui tiraient parti de l'abondance des ressources naturelles (BENOIT, 1988). Ces petits groupes partageaient non seulement le même refus d'un pouvoir fort et centralisé mais également une même idéologie d'accès égalitaire aux ressources et de respect envers la nature. Plus prosaïquement, pour l'administration coloniale, la création de réserves dans ces espaces intercalaires offrait une solution à la difficulté de les contrôler et de les « apprivoiser » par manque de peuplement suffisant.

D'un autre côté, les marches entre les espaces de pouvoir étaient souvent recherchées par des pasteurs, notamment des Peuls. En

effet, elles offraient souvent des pâturages abondants et permettaient surtout d'échapper aux taxations et réquisitions en bétail opérées par des chefs. Dès lors, ces « brousses », au sens à la fois écologique et politique du terme, servirent souvent de couloirs migratoires pour les pasteurs, par exemple du Macina vers le Sokoto.

Cependant, ces coulées migratoires et l'émergence d'un pastoralisme peul à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle se produisaient souvent en dehors des secteurs qui furent, plus tard, convertis en réserves. M. BENOIT (1999) l'a montré à propos du parc du W, en restituant les étapes de la mise en place du peuplement peul dans ce secteur de la vallée du Niger. D'après cet auteur, les troupeaux peuls étaient éloignés d'une centaine de kilomètres, au moment de la création du parc du W en 1926. Les pasteurs ne se risquaient pas dans les savanes du parc actuel, même par le biais de transhumances, alors que des chasseurs et même des cultivateurs avaient tenté de s'y installer, surtout après les sécheresses du début du XX^e siècle. Anciens espaces de guerres pré-coloniales, les espaces choisis pour la mise en réserve de la nature par l'administration coloniale restaient dangereux. Si les cultivateurs y craignaient les dangers liés à l'isolement, les pasteurs redoutaient l'insalubrité pour le bétail due à l'infestation en mouches tsé-tsé. Or, le bétail était peu nombreux et sa possession restait précaire, même chez les Peuls.

Au contraire, en Afrique de l'Est, il est admis que les pasteurs, notamment les Maasai, ont coexisté avec la faune sauvage depuis fort longtemps (d'après BOURN et BLENC [1999], depuis l'émergence du pastoralisme, vers 4 000 BP). Dans cette partie du continent, une rupture à la fois écologique et politique est survenue dans les années 1890, marquées par une épizootie catastrophique de peste bovine suivie d'une épidémie de variole, en même temps que la conquête coloniale. Les premières ont ruiné le pastoralisme maasai tandis que la seconde a mis fin à leur expansion politique. Bien que les conséquences du dépeuplement à la fois humain et animal sur le milieu naturel aient fait l'objet de débats (FORD, 1971 ; WALLER, 1988), il est admis qu'il a entraîné un embuisonnement des savanes, dont la dominante herbacée était auparavant maintenue par les feux et la pâture. Les envahissements arbustifs ont, à leur tour, préparé l'avancée des mouches tsé-tsé, vectrices de la trypanosomose bovine. Malgré la reconstitution plus ou moins

rapide de leurs troupeaux, les pasteurs n'ont pas réoccupé tous leurs anciens pâturages mais sont restés confinés dans les aires les plus salubres (HOMEWOOD et RODGERS, 1991). De vastes espaces devenus insalubres et parcourus par la faune furent alors institués en réserves dès le début du XX^e siècle, en particulier au sud du Kenya (réserve de Maasai-Mara) et au nord de la Tanzanie (qui allait plus tard devenir le parc national du Serengeti). Cependant, ces mises en réserve signifiaient des aliénations de terres et parfois des expulsions de troupeaux (Serengeti) aux dépens des pasteurs maasai qui étaient les détenteurs de ces espaces.

Alors que la peste bovine des années 1890 a également causé des ravages dans le cheptel d'Afrique de l'Ouest, ces pertes ont été plus rapidement réparées et les espaces pastoraux n'ont pas subi de déprise comparable à l'Afrique de l'Est (BOU TRAIS, 2007 a). Les aires protégées étant éloignées et comme déconnectées des espaces pastoraux, la grande faune n'y coexistait pas avec le bétail des pasteurs. Cet isolement a cessé au cours des dernières décennies du XX^e siècle.

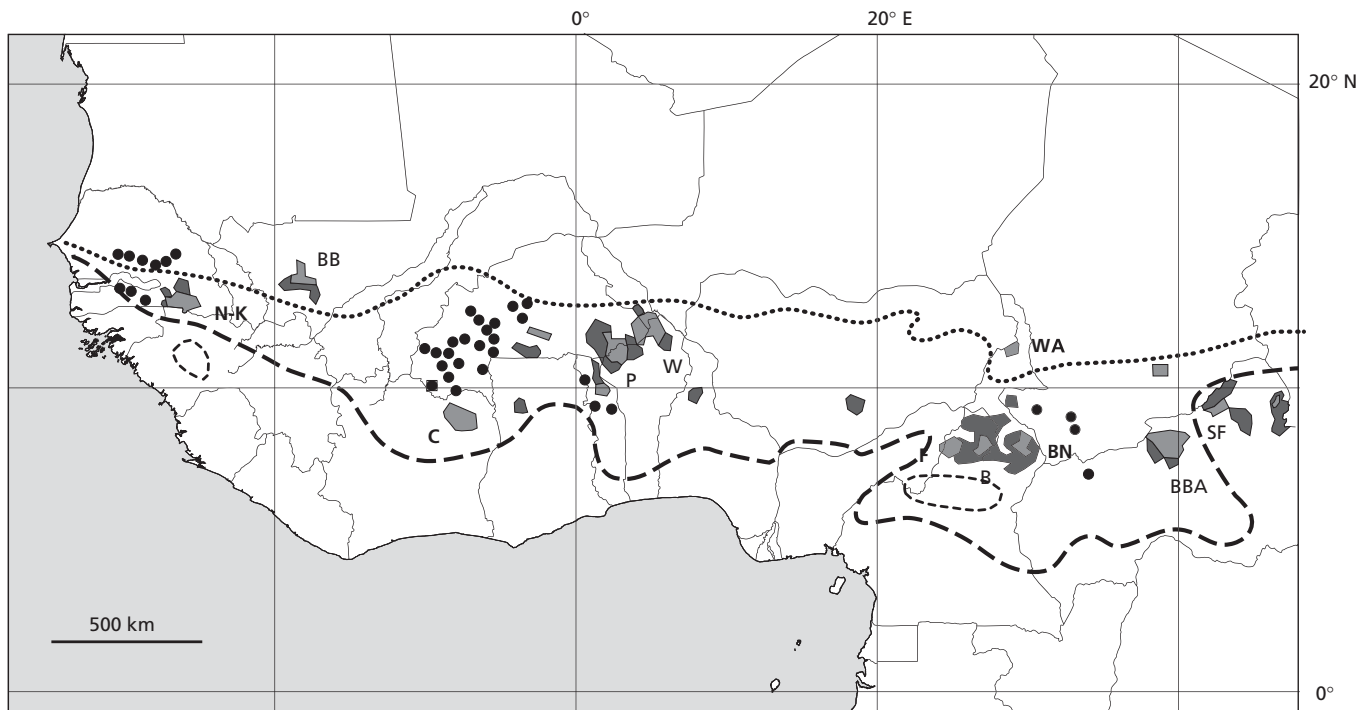
Évolution récente de l'élevage face aux aires protégées en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, la fin du XX^e siècle est marquée par une extension régulière des espaces pastoraux dans les savanes du Sud, sur l'ensemble des zones soudanienne et soudano-guinéenne, du Sénégal jusqu'au Nord-Cameroun et en Centrafrique (fig. 2).

Des études ont restitué cette expansion pastorale, par exemple en Côte d'Ivoire (BERNARDET, 1999). Dans les années 1985, les éleveurs peuls n'occupent encore qu'une aire contiguë à la frontière du Burkina Faso mais, quelques années plus tard, leur aire de parcours s'étend à presque tout le nord du pays, en enveloppant complètement le parc national de la Comoé.

L'expansion du pastoralisme vers le sud tient à des facteurs écologiques, mais aussi politiques. Dans certains pays, les administrations coloniales interdisaient aux pasteurs de s'installer au sud pour des raisons vétérinaires et par crainte de conflits entre populations. Après les Indépendances, les administrations nouvelles se montrent moins directives à propos des migrations pastorales. De

Figure 2.
Aires protégées et grand élevage bovin en Afrique de l'Ouest.



IRD-LCA-Bondy

- Limite sud du grand élevage bovin au début du XX^e siècle
- Limite sud du grand élevage bovin à la fin du XX^e siècle
- - - - - Isolat pastoral ancien

Aires protégées en zone soudano-sahélienne :

- ▬ Parc national
- ▬ Autre grande aire protégée
- Petite aire protégée

N-K : Niokolo-Koba
BB : Boucle de Baoulé
C : Comoé
P : Pendjari
W : Parc du W

WA : Waza
F : Faro
B : Bénoué
BN : Bouda Njida
BBA : Bamingui-Bangoran
SF : Saint Floris

plus, celles-ci sont facilitées par des traitements vétérinaires qui deviennent de plus en plus efficaces pour lever la contrainte glosinaire. De toute façon, les sécheresses des années 1970 et 1980 contribuent elles-mêmes à assainir, de façon naturelle, les savanes. Si les sécheresses ont appauvri, voire détruit, des pâturages sahéliens, elles ont amélioré les qualités pastorales des savanes et les ont même ouvertes à l'élevage des zébus.

Les grandes sécheresses ont eu comme conséquence immédiate de chasser des pasteurs de leurs pâturages sahéliens habituels et de les pousser vers les savanes au sud. Celles-ci ont joué un rôle de refuge écologique pour des populations complètement déstabilisées, qui commencent alors à entrer dans des aires protégées. La reconstitution des poussées pastorales dans le secteur du parc du W au Niger a montré le rôle déterminant des sécheresses de 1973 puis de 1984. Avant 1973, les transhumances d'éleveurs nigériens s'effectuaient vers le nord, en hivernage. En 1973 et 1984, de nombreux éleveurs recourent à une migration-fuite vers le parc du W, dans un contexte exceptionnel. Ensuite, les déplacements vers le sud deviennent réguliers et peuvent être qualifiés de « normaux ». Le secteur du parc du W commence à être intégré dans l'espace pastoral, selon un phénomène d'accoutumance et d'adaptation par lequel les pasteurs peuls rendent compte, eux-mêmes, de l'adoption de nouveaux pâturages (BOU TRAIS, 2007 b). Aux crises climatiques qui forcent les pasteurs à changer de pratiques spatiales s'ajoute l'envahissement agricole des pâturages, phénomène plus lent et insidieux, mais irréversible, et qui finit par atteindre un seuil dissuasif pour le pastoralisme. Progressivement, des systèmes pastoraux sont ainsi remis en cause, comme dans l'Ouest-Niger : les transhumances vers la vallée du fleuve et orientées de façon perpendiculaire à celle-ci deviennent impossibles et sont remplacées par des transhumances méridiennes vers le parc du W (AMADOU et BOU TRAIS, 2005). Les aires protégées deviennent attractives pour le pastoralisme, non seulement par leurs pâturages mais également par leur absence de champs.

Ainsi, le déploiement du pastoralisme dans les savanes a fini par encercler la plupart des aires protégées en zone soudanienne. Dans plusieurs pays, les poussées de transhumance ont atteint les savanes péri-forestières de la zone guinéenne, comme au Bénin (HOUNDAGBA *et al.*, 2007 : 332). Dès lors, la question de la coexis-

tence du bétail et de la faune, qui n'était peut-être pas un problème en Afrique de l'Ouest au milieu du siècle dernier, commence à se poser. Les rapports entre pastoralisme et faune sauvage s'alignent sur ceux vécus depuis longtemps en Afrique de l'Est. Cependant, une discordance se maintient dans l'approche dominante des rapports entre le pastoralisme et les aires protégées. Alors qu'en Afrique de l'Est, les relations entre faune et bétail domestique représentent l'enjeu principal, en Afrique de l'Ouest, les débats portent surtout sur les conséquences de la pâture pour la végétation protégée (FOURNIER et MILLOGO-RASOLODIMBY, 2007 : 38).

Du bétail à l'intérieur et autour des aires protégées

En introduisant leurs troupeaux dans les aires protégées soudanaises, les éleveurs entendent tirer parti de couverts herbacés plus diversifiés et plus denses qu'en zones non protégées. Or, dans les aires protégées, l'action des forestiers s'exerce essentiellement au profit des arbres et de la faune mais ne se préoccupe guère de la protection de l'herbe (KIÉMA, 2007 : 210). Dès lors, beaucoup d'éleveurs estiment que la pâture du couvert herbacé en aires protégées n'est pas incompatible avec la protection des ligneux. Au contraire, en zone soudanienne, le rabattement des herbes réduit l'agressivité des feux de brousse à l'égard des arbustes. Si les incursions d'éleveurs dans les aires protégées répondent à des contraintes pastorales concrètes, elles s'inscrivent, de façon fondamentale, dans les conceptions qu'ils se font des espaces mis en protection (KIÉMA et FOURNIER, 2007 : 448).

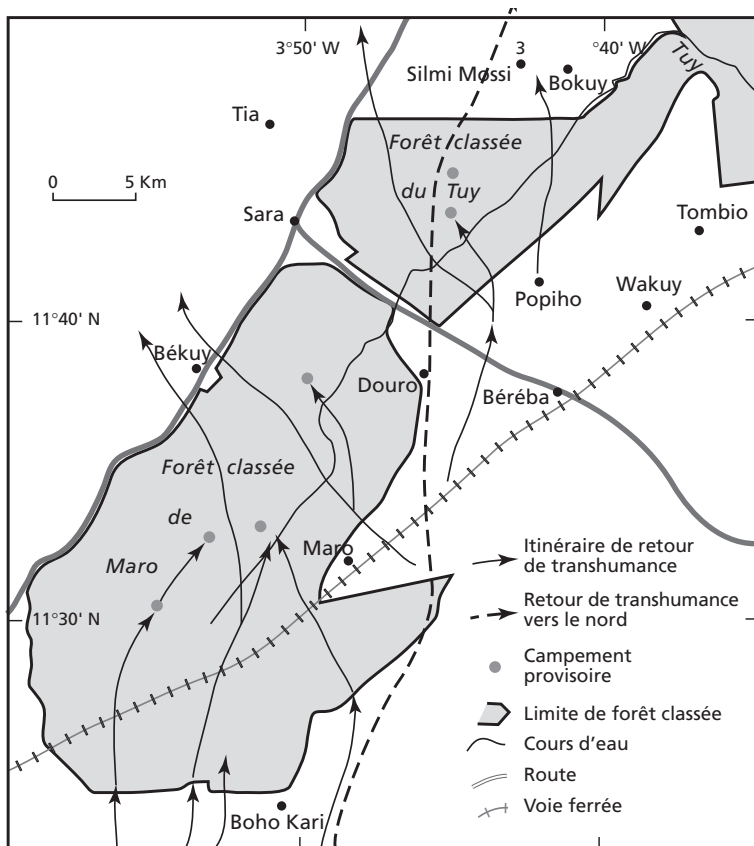
Intrusions pastorales en aires protégées

Les modalités d'entrées du bétail dans les aires protégées diffèrent selon la localisation géographique de celles-ci par rapport aux centres d'élevage et selon le contexte sanitaire, notamment le degré d'infestation en glossines. Les réactions contre les éleveurs de la part des agents de surveillance des aires protégées varient en partie d'après les périodes de présence illégale du bétail.

Les transhumants ne pénètrent aux abords des grands parcs de la Bénoué, au Nord-Cameroun, qu'en saison sèche. Ils essaient de s'y maintenir en début de saison des pluies mais l'augmentation de la pression glossinaire est telle qu'ils doivent alors s'en écarter rapidement. À l'inverse, un calendrier de fréquentation de trois petites aires protégées dans l'ouest du Burkina Faso montre qu'elle est presque permanente au cours de l'année pour deux d'entre elles (KIÉMA, 2007 : 175). Deux périodes marquent une fréquentation maximale : en fin de saison sèche et début de saison des pluies (mai-juin), et en période de transition entre saison des pluies et saison sèche (octobre). Si la première correspond à une phase critique pour l'alimentation du bétail, la seconde répond au risque majeur de dégâts aux cultures juste avant et pendant les récoltes. Les éleveurs voisins des petites aires protégées ne peuvent pas se passer de celles-ci, non seulement pour leurs ressources fourragères, mais aussi pour échapper aux conflits avec les cultivateurs et y trouver une forme de sécurité pastorale, en misant sur un contrôle plus lâche des gardes forestiers que de la part des cultivateurs. Quant aux transhumants, c'est surtout en début de saison des pluies, en retour de transhumance, qu'ils pénètrent dans les forêts classées en les traversant parfois de part en part (fig. 3). Les petites aires protégées de l'ouest du Burkina Faso jouent ainsi, alternativement, un rôle d'espaces de refuge pour les troupeaux riverains et d'espaces d'accueil pour les transhumants (KIÉMA et FOURNIER, 2007 : 450).

Au sud-ouest du Tchad, la forêt classée de Yamba-Berté joue un rôle pastoral comparable aux petites aires protégées du Burkina Faso. À leur arrivée dans la région au cours des années 1970, les premiers pasteurs peuls disposaient de suffisamment de pâturages entre les terroirs. Ensuite, avec l'augmentation de la population rurale et l'extension des cultures pour produire davantage de coton, les disponibilités en pâturages se sont réduites. Dans ce contexte, la forêt classée est devenue un atout décisif. Les agro-pasteurs installés dans sa périphérie y

Figure 3.

Retour de transhumance à travers des forêts classées (Burkina Faso).

sources : KIÉMA (2007) et enquêtes personnelles
Fonds topographique IGN 1 : 200.000 feuille NC 30 XXI
IRD-LCA-Bondy

« délocalisent » les troupeaux en permanence durant la saison des pluies, de façon à éviter les dégâts du bétail aux cultures. La réserve forestière joue maintenant un rôle de refuge pastoral. À nouveau, en saison sèche, des agro-pasteurs locaux y envoient des troupeaux paître mais, cette fois, seulement pour la journée. Ainsi la forêt classée est-elle devenue un espace de repli pour plusieurs groupes de pasteurs, dans un contexte de saturation agricole. À la limite, c'est la présence de cette aire protégée qui permet le maintien de pasteurs (SOUGNABÉ *et al.*, 2004).

Partout en Afrique de l'Ouest, on se rend compte actuellement de la complexité des motivations et des stratégies des pasteurs vis-à-vis des aires protégées. Au Bénin, les transhumants venus du Sahel nigérien ne sont pas les seuls à entrer dans le parc du W. Des éleveurs sédentarisés à faible distance du parc y envoient également leurs troupeaux, de façon à éviter les conflits avec leurs voisins, cultivateurs de coton. Alors que les Sahéliens pénètrent dans le parc en saison sèche, les éleveurs locaux y vont en saison des pluies (TOUTAIN *et al.*, 2004). Les incursions pastorales en aires protégées restent le plus souvent saisonnières. Comme elles surviennent surtout en saison sèche, période de raréfaction des ressources, elles mettent davantage le bétail domestique en compétition avec la faune sauvage que si cela se produisait en saison des pluies. Les entrées pastorales en sont d'autant plus vivement réprimées par les services forestiers. De plus, ceux-ci repèrent plus facilement le bétail en saison sèche qu'en hivernage.

Processus écologiques et enjeux en périphérie d'aires protégées

Les éleveurs sont attirés par les abords des aires protégées pour plusieurs raisons. En cas de besoin, ils peuvent facilement opérer des incursions de courte durée dans les espaces protégés puis se replier tout aussi rapidement. L'emprise des cultures y reste relativement faible par suite d'un peuplement peu dense et des menaces de destructions agricoles par la faune sauvage. Les zones de contact entre aires protégées et espaces « ouverts » connaissent des processus écologiques complexes liés aux discontinuités entre des milieux de plus en plus différenciés. Des effets de lisière peuvent se révéler favorables au pastoralisme à court terme, tandis que d'autres sont responsables d'une dangerosité écologique spécifique à ces zones.

En périphérie, les éleveurs tirent parti d'un flux d'espèces végétales à partir des réservoirs constitués par les aires protégées. Alors qu'une pâture intense tend à appauvrir la flore des pâturages, les aires protégées entraînent un effet de repeuplement des périphéries en espèces végétales devenues rares ou ayant disparu en espace pastoral éloigné. Les aires protégées constituant une

source de semences d'herbacées, il existe un effet de lisière sur toutes leurs périphéries qui attire les éleveurs¹.

En revanche, le stationnement prolongé de troupeaux en périphérie d'aires protégées les expose à des risques sanitaires. En effet, les grandes aires protégées en savanes restent des foyers de mouches tsé-tsé qui représentent des menaces pour l'élevage bovin. La faune sauvage n'est pas affectée par la trypanosomose bovine, mais le bétail de race zébu y est très sensible. Certes, l'incidence actuelle de cette contrainte écologique sur l'élevage n'est pas facile à évaluer, l'aridification du milieu ayant atténué l'infestation en glossines des savanes. Le recours à des produits insecticides a conféré également plus de liberté aux déplacements pastoraux. Cependant, en saison des pluies, la densité des glossines augmente jusqu'à rendre impossible le séjour de troupeaux dans les grandes aires protégées.

Les entomologistes savent déjà depuis longtemps que les espaces de lisière comportent des risques sanitaires pour le bétail. Récemment, des piégeages de glossines le long de galeries forestières au sud-ouest du Burkina Faso ont confirmé leur concentration en lisière, entre des forêts et des zones agro-pastorales (BOUYER, 2006 : 58 ; BOUYER *et al.*, 2006). En zones intermédiaires, les mouches tsé-tsé bénéficient à la fois de gîtes de reproduction et d'hôtes nombreux. De plus, elles manifestent une capacité d'apprentissage trophique, en passant d'hôtes dans la faune sauvage à d'autres au sein du bétail domestique. Les lisières de galeries forestières, comme les périphéries d'aires protégées, relèvent de paysages fragmentés qui se caractérisent par de forts gradients naturels (en

¹ Dans ses recherches sur les aires protégées de l'ouest du Burkina Faso, S. KIÉMA (2007) s'est efforcé de vérifier l'hypothèse d'un gradient de biodiversité végétale en rapport avec la distance à une aire protégée. En ce qui concerne les ligneux, contrairement à cette hypothèse, il a constaté que leur densité sur jeunes jachères est plus faible à proximité d'une aire protégée (de un à quatre kilomètres) qu'au loin (de sept à onze kilomètres). L'auteur rend compte de cette contradiction par les effets à long terme d'une pâture intense qui, dans ces savanes soudaniennes, provoque un effet bien connu d'embuissonnement. Par contre, le recouvrement du sol par la strate herbacée augmente effectivement au voisinage de l'aire protégée. Les jeunes jachères proches de celle-ci bénéficient d'une colonisation par des espèces herbacées pérennes dont une pionnière, *Andropogon gayanus*, est très appréciée par le bétail.

végétation mais aussi en température et hygrométrie). En paysage fragmenté, les glossines s'orientent de préférence vers les bordures de végétation dense. Au contraire, en paysage homogène, elles se dispersent de façon aléatoire, ce qui atténue les risques de piqûres du bétail domestique (BOUYER, 2006 : 120). Ainsi, la création d'aires protégées contribue à développer des concentrations glossinaires qui constituent des menaces pour l'élevage.

La question sanitaire en général fait l'objet de controverses entre les conservationnistes et les responsables des services d'élevage. Les premiers accusent le bétail domestique de transmettre de nombreuses maladies à la faune en situation de coexistence. Ainsi, les buffles du parc du W auraient péri en grand nombre de peste bovine en 1984, maladie introduite par des troupeaux de zébus. De même, la maladie de Carré, très contagieuse, affecterait les carnivores en étant diffusée par les chiens des éleveurs (TOUTAIN *et al.*, 2004). Pourtant, les éleveurs peuls ne détiennent pratiquement pas de chiens, contrairement aux villageois (et aux Touaregs). À l'inverse, les transhumants disent qu'en plus de la trypanosomose, les buffles transmettent la fièvre aphteuse à leur bétail. Il est vrai que les éleveurs ne redoutent guère cette maladie alors que, pour les instances vétérinaires internationales, elle est un élément décisif de discrimination.

De façon à interdire les incursions de troupeaux dans les espaces réservés à la faune sauvage, diverses mesures restreignent l'accès aux périphéries qui sont instituées en zones tampons. Dans l'idéal des conservationnistes, la zone tampon entoure l'aire protégée afin d'atténuer le contact de l'espace anthropisé avec celui réservé à la nature. La zone tampon vise d'abord à empêcher que des activités agricoles s'étendent jusqu'à venir buter contre les limites de l'aire protégée. L'activité pastorale y est également restreinte. Les nombreuses zones de chasse autour des parcs nationaux au Nord-Cameroun et les forêts classées qui prolongent le parc du Niokolo-Koba au Sénégal relèvent de la même logique de zones tampons, sans en porter officiellement l'appellation.

La zone tampon proprement dite est mise en place par le biais d'un aménagement spécifique des périphéries des aires protégées. Ainsi, la réserve totale de faune de Tamou, au nord du parc national du W au Niger, n'est pâturable que par les troupeaux des éleveurs déjà installés sur place. De la même façon, le projet de gestion des

terroirs situés en bordure du parc national de la Comoé en Côte d'Ivoire visait à établir une zone tampon entre le parc et des utilisateurs habituels, dont les éleveurs (BASSETT, 2002). Les éleveurs interprètent ces restrictions d'accès comme des extensions de fait des aires protégées aux dépens des pâturages. L'enjeu entre la conservation et le pastoralisme tend à être déplacé des aires protégées proprement dites vers leurs périphéries. Même sans création d'une zone tampon officielle, il semble que des services forestiers étendent leur contrôle des troupeaux au-delà des aires protégées, de façon à prévenir des entrées illégales.

« Au Niger, les forestiers ont fait une "réserve" en dehors du parc du W. C'était pour interdire aux cultivateurs d'y cultiver. Les troupeaux pouvaient y aller, jusqu'aux limites du parc. Mais, maintenant, les forestiers ne veulent plus que les troupeaux entrent dans la réserve. Ils mettent des amendes énormes : 200 000 francs, 500 000, 1 million... À quoi sert cette réserve ? » (Enquête à Kollo, Niger, octobre 2005).

L'exclusion du pastoralisme des aires protégées a pour effet de créer des zones de confrontation. Une alternative à ce cloisonnement consisterait en une coexistence de la faune avec le bétail. Dès lors, les incidences sanitaires des situations de lisière seraient comme diluées dans l'espace. La cohabitation de la faune et du bétail définirait ce que certains auteurs appellent déjà des aires protégées « de troisième génération » (SOURNIA, 1998). À la défense sans cesse renouvelée de sanctuaires pour la faune sauvage se substitueraient des dispositifs de coexistence sans rupture spatiale. Une nature exceptionnelle dédiée à la seule faune sauvage ferait place à une nature ordinaire qui ménagerait une place à la fois au bétail et à la faune.

Conservation et coexistence bétail-faune

Les responsables de la conservation de la nature affirment souvent que la coexistence du bétail avec la grande faune entraîne une réduction des effectifs de celle-ci. Il se produirait une concur-

rence entre les bovins et les herbivores sauvages qui exploitent les mêmes niches écologiques et qui manifestent le même comportement à la pâture. Dès lors, en situation de coexistence, les zébus ne risquent-ils pas d'exercer une compétition à l'encontre de ces herbivores ? D'autre part, le bétail domestique contaminerait la faune en maladies contagieuses et vice-versa, ce débat ayant constitué une des grandes polémiques qui ont troublé la mise en place des premières aires protégées en Afrique de l'Est (MACKENZIE, 1988). De fait, les seules données fiables et quantifiées concernant ces problèmes de coexistence proviennent de cette région. Or, elles sont partiellement contradictoires.

D'une façon générale, les experts qualifient de bénignes les perturbations provoquées par le pastoralisme des Maasai sur les grands herbivores sauvages (zèbres, gnous, gazelles). Au Kenya, les canevas de leurs déplacements saisonniers sont identiques (WESTERN, 1994). À partir du constat que l'écologie du pastoralisme et celle de la faune sont imbriquées et historiquement compatibles, des plans de développement intégrant la conservation de la faune et le développement socio-économique des pasteurs ont été mis en œuvre, par exemple dans les secteurs humides d'Amboseli (WESTERN, 1982). Une augmentation des effectifs d'éléphants dans ce secteur au cours des années 1970 et 1980 (alors qu'ils s'effondraient aux alentours) a été attribuée à l'intéressement des Maasai aux bénéfiques du tourisme. Au contraire, un parc naturel à limites « dures » n'aurait pas protégé la faune de manière aussi efficace. D'une part, ce type de parc n'aurait pas retenu toute la faune à longueur d'année dans ses limites ; d'autre part, il est admis que l'exclusion des pasteurs de réserves attribuées uniquement à la faune ne contribue pas à mieux protéger celle-ci (WESTERN, 1994).

Des études menées en Tanzanie dans l'aire pastorale de Ngorongoro aboutissent à des résultats différents à propos de populations animales en situation de coexistence (ARHEM, 1985 ; HOMEWOOD et RODGERS, 1984 ; 1991). Dans un secteur où le cheptel bovin est censé partager les mêmes ressources que la faune, il se produit, en fait, un certain partage de l'espace. Les bovins se tiennent sur les hautes terres de l'aire de conservation tandis que la faune se concentre surtout dans les plaines (ARHEM, 1985 : 55). Les effectifs des gnous, grandes antilopes proches

des bovins par la taille, les besoins et les stratégies écologiques, se sont effondrés en 1960 par suite d'une épizootie de peste bovine. Ensuite, ils ont nettement augmenté jusqu'en 1980 puis sont restés stables. Les auteurs estiment que cette progression est due à la vaccination des bovins contre la peste bovine qui a enrayé la propagation de cette maladie, mais ils attribuent surtout l'essor des gnous à un phénomène d'exclusion des bovins de leurs pâturages.

En effet, simultanément, les effectifs de bovins, tout en étant affectés par de grandes oscillations, ont baissé dans l'ensemble. Pour les auteurs, cette baisse provient de la contention des troupeaux à longueur d'année sur des pâturages de faible qualité et infestés de tiques. Les éleveurs de Ngorongoro ne peuvent plus faire transhumérer leurs troupeaux en saison des pluies vers des plaines voisines occupées par d'énormes troupes de gnous. Ces antilopes sont porteuses d'une maladie, la fièvre catarrhale maligne, une enzootie très contagieuse à cette période de l'année et mortelle pour les bovins. Les pasteurs évitent donc de conduire leurs troupeaux sur les mêmes pâturages que ceux des gnous, alors même que ces pâturages sont d'excellente qualité fourragère. De façon générale, les gnous sont suspectés d'être porteurs de maladies liées aux tiques, qui deviennent plus redoutées au fur et à mesure que les troupeaux de bovins restent sur place en saison des pluies (HOMEWOOD et RODGERS, 1984). Dans les relations entre bétail et faune protégée, c'est parfois celle-ci qui introduit un risque épidémiologique grave. Les pasteurs, conscients de cette menace sanitaire, respectent alors d'eux-mêmes une mise à l'écart de leur bétail vis-à-vis de la faune. Dans l'aire de Ngorongoro, faune et cheptel coexistent à une échelle large, mais les parcours sont séparés à l'échelle locale (HOMEWOOD et RODGERS, 1984).

Dans un contexte général de raréfaction de la faune en Afrique de l'Ouest, quelques situations locales sont, au contraire, propices à une progression lorsque des animaux sauvages coexistent avec le pastoralisme. Au Niger, la réserve de girafes de Kouré permet une reconstitution ponctuelle des effectifs de cette espèce en milieu agro-pastoral. Ici, un partage des ressources fourragères intervient entre les bovins, surtout pousseurs et « herbophiles », et les girafes, qui sont des brouteuses de feuilles d'arbres. Les distribu-

tions de sel aux bovins par les pasteurs attirent les girafes qui tentent d'en profiter. La coexistence se prolongeant, il se produit une semi-domestication de cette espèce (LUXEREAU, 2004).

Les pasteurs qui coexistent avec une faune protégée peuvent en subir des conséquences négatives pour leur cheptel. Pourtant, des chercheurs qui ont réfléchi à l'avenir de Ngorongoro estiment qu'une telle coexistence est encore préférable à l'exclusion, à la fois pour les pasteurs et pour la faune (HOMEWOOD et RODGERS, 1984). Ici, quelques interventions en faveur du pastoralisme sont ciblées dans l'immédiat mais un compromis d'occupation conjointe de l'espace est préconisé sur le long terme. C'est une option qui n'est jamais envisagée en Afrique de l'Ouest.

Une autre conséquence bénéfique pour la faune de la présence de bétail concerne les prédateurs. Par exemple dans le parc du W, les lions, devenus plus nombreux, prélèvent encore assez aisément en saison sèche des proies sauvages aux abords des rares points d'eau. Au contraire, en saison des pluies, les herbivores sauvages se dispersent, grâce à la multiplication des petites mares. À cette époque, il est relativement plus facile pour les lions d'opérer des ponctions aux dépens des troupeaux de bovins. Dès lors, ils sortent du parc du W et s'attaquent aux animaux domestiques, en traversant parfois le fleuve Niger. Ces pertes de bétail infligées par des fauves plus nombreux qu'autrefois sont longuement commentées par les pasteurs.

À l'inverse, des estimations récentes font état d'une réduction très nette de la faune en Afrique de l'Est, en particulier au Kenya, pendant les deux dernières décennies du siècle dernier (information orale de Homewood, 2004). Toutefois, ce recul n'est pas dû à la pression du pastoralisme mais au développement d'une grande agriculture mécanisée. Celle-ci détruit le couvert végétal indispensable à la faune, alors que le pastoralisme ne le fait pas. Dans l'est du Burkina Faso, le développement actuel considérable de la culture cotonnière se traduit également par des fronts agricoles qui s'étendent vers les aires protégées. De même, au nord du Bénin, des champs de coton sont entrepris jusqu'aux limites du parc du W. Dans les années à venir, cette pression agricole transformera davantage les couverts végétaux que ne le fera le pastoralisme.

Politiques d'exclusion ou de coexistence bétail-faune

En Afrique de l'Ouest, les pasteurs peuls affirment souvent que leurs bovins peuvent coexister avec les grands herbivores sauvages. Ils se résigneraient même à des ponctions de bétail par des prédateurs, ne cherchant à les éliminer qu'en cas de pertes jugées excessives. Les pasteurs peuls ne sont pas de grands chasseurs ni des consommateurs de viande de brousse, sauf quelques lignages spécialisés. En Afrique de l'Est, les pasteurs maasai admettent également une coexistence entre leur bétail et la faune. Ils ne cherchent pas à écarter celle-ci en l'empêchant d'accéder à des points d'eau ou à des lieux salés, par exemple en édifiant des clôtures d'épineux. Les campements sont établis à l'écart, de façon que bétail et faune puissent aller et venir, les uns après les autres, à ces ressources clés. Une telle gestion de l'espace permet un rapport faune/bétail élevé (HOMEWOOD et RODGERS, 1991 : 192). Autrefois, les Maasai du Kenya considéraient la faune comme un « second bétail », en se reportant sur elle quand une sécheresse avait anéanti le bétail domestique (WESTERN, 1994). Ils disaient, de façon imagée, qu'ils « en faisaient la traite » quand ils n'avaient plus de vaches.

Les conceptions convergentes des pasteurs sont-elles prises en compte et relayées par les politiques d'aménagement ? En Afrique de l'Ouest, tous les services des Eaux et Forêts interdisent la pâture par des troupeaux domestiques à l'intérieur des aires protégées. En fait, cette politique restait relativement peu appliquée jusqu'aux années 1990, par suite de manque de moyens de contrôle et du fait de l'isolement fréquent des aires protégées.

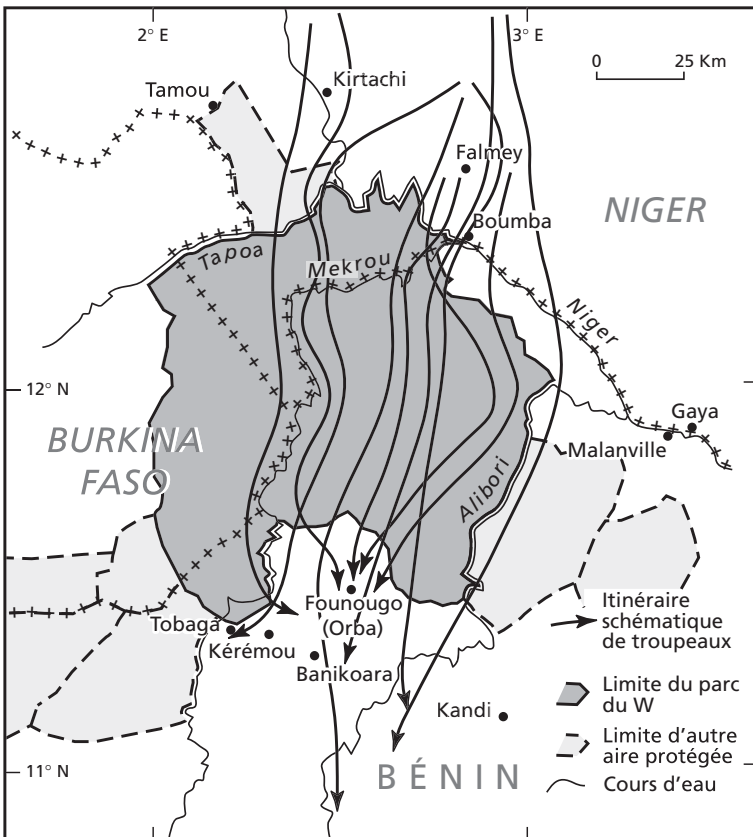
« Autrefois, je transhumais dans la forêt de Maro où je passais toute la saison sèche. Maintenant, c'est interdit. Alors, je vais transhumer beaucoup plus loin, en pays lobi où il reste encore de la brousse. Je ne comprends pas l'interdiction de pâture dans la forêt classée. La pâture ne fait rien à la végétation. Pour revenir du pays lobi, il y a des pistes à bétail. Mais, vers Boho, il y a beaucoup de champs. Je longe la forêt classée (de Maro), entre la forêt et les champs. À partir de Douro, je traverse la forêt (du Tuy) pour arriver à Silmi Mossi. » (Enquête à Tawremba-Bondouky, Burkina Faso, décembre 1995 ; cf. fig. 3).

Lors des grandes sécheresses sahéliennes des années 1970 et 1980, des pasteurs nigériens ont pu trouver refuge dans le parc du W, sans être immédiatement pourchassés par les gardes forestiers (fig. 4).

« Pendant la sécheresse de 1973, personne n'interdisait le bétail dans le parc du W. Les troupeaux y entraient et le traversaient pour aller transhumer là-bas au Burkina puis revenaient à travers le parc. Quand les forestiers interceptaient des troupeaux, ils ne faisaient pas de mal aux bergers. Ils leur disaient seulement de sortir, ils les laissaient partir. À cette époque, les forestiers n'étaient pas méchants. » (Enquête à Kollo, Niger, octobre 2005).

Figure 4.

Traversée du parc du W par des éleveurs pendant les grandes sécheresses (1973 et 1984).



Fonds topographique IGN 1 : 1.000.000 feuille NC-30-31 et ND 31 IRD-LCA-Bondy

Cependant, l'appui financier de l'Union européenne et d'organisations internationales de conservation de la nature se traduit depuis quelques années par un renforcement de l'exclusion des pasteurs : surveillance accrue et répression des transhumants illégaux. Ainsi, en 2002, le Bénin a interdit l'arrivée de transhumants nigériens, afin de lutter contre la pâture illégale dans les aires protégées, notamment le parc du W.

« Autrefois, nous avions de bonnes relations avec les forestiers du parc du W au Bénin. Nous passions les journées chez eux. Aujourd'hui, quand tu vas là-bas, il faut te cacher. Quand tu rencontres les forestiers, ils t'arrêtent. Dans le parc au Niger, ils confisquent le bétail. Au Bénin, ils tirent sur les vaches. Autrefois, quand tu entrais dans le parc, tu entrais dans la grande brousse, tu n'avais pas peur, si ce n'est des lions. Aujourd'hui, tu as peur des forestiers ; tu penses toujours à eux. Si tu ne fais pas attention, ils t'arrêtent aujourd'hui, ils t'arrêtent demain. L'an dernier, 30 jeunes Nigériens arrêtés dans le parc au Bénin ont été emprisonnés à Kandi. » (Enquête à Falmey, Niger, septembre 2003).

Partout en Afrique de l'Ouest, la tension est forte entre les services forestiers et les pasteurs, notamment en année à saison sèche sévère qui pousse des éleveurs à entrer dans les aires protégées. Cette politique d'exclusion s'inscrit dans l'héritage colonial d'un service forestier centralisé et para-militaire, étranger aux populations locales. Au Nord-Cameroun, SEIGNOBOS (2001) a évoqué la figure célèbre d'un ancien directeur du service des Eaux et Forêts qui, lors de la mise en place de grandes aires protégées, a refusé de prendre en compte des organisations traditionnelles de chasseurs et d'éleveurs. Le même diagnostic d'ignorance – voire d'hostilité – à l'égard des populations locales pourrait être généralisé à l'Afrique de l'Ouest. En Afrique de l'Est, l'histoire des aires protégées comporte également une dominante d'éviction des pasteurs à l'époque coloniale, de façon à mieux protéger la faune. Cependant, seul un quart des effectifs de celle-ci vit en permanence à l'intérieur des aires protégées. Dans les faits, faune et bétail domestique coexistent sur les mêmes espaces, au moins une partie de l'année (BOURN et BLENCH, 1999 : 34). L'attention portée aux grandes savanes d'Afrique de l'Est et aux Maasai a permis que se mette en place, après les Indépendances, un discours officiel associant la conservation de la nature et le dévelop-

pement (RUSTEN RUGUMAYO, 2000). Ainsi la politique d'inspiration française de conservation de la nature par séparation et exclusion des populations locales, notamment des pasteurs, ignore les politiques anglo-saxonnes d'association. Cette opposition est symbolisée par l'antinomie entre les principes d'action du fondateur des aires protégées du Nord-Cameroun dans les années 1950-1960 et ceux du créateur de l'aire protégée de Ngorongoro à la même époque. Le second a exprimé une véritable philosophie de symbiose du pastoralisme avec la protection de la faune (FOSBROOKE, 1972), même s'il est vrai que ces positions n'ont pas permis que soit mise en œuvre, sur le terrain, une réelle association.

À cette opposition de conceptions s'ajoute une différence d'organisation administrative des parcs nationaux, qui est plus décentralisée en Afrique de l'Est. Ainsi, l'aire de Ngorongoro est-elle administrée par une autorité locale : la Ngorongoro Conservation Area Authority. Bien que son appellation fasse référence uniquement à la conservation de la nature, cette administration a également en charge le développement économique, notamment pastoral, de l'aire dans son ressort. Quant aux pasteurs, ils sont organisés en un Pastoral Council, institution composée de grands notables traditionnels et de représentants de services techniques.

En fait, derrière cette façade d'une gestion décentralisée et participative, tout un passif de tensions, ressentiments et désillusions oppose les « conservateurs » de la nature aux pasteurs (RUSTEN RUGUMAYO, 2000). Le Pastoral Council ne dispose pas de vrais pouvoirs, et les agents de l'autorité locale sont davantage préoccupés par la protection de la faune et le tourisme que par le développement pastoral. De fait, plusieurs décisions de cette autorité ont été vécues par les pasteurs comme hostiles à leur égard : l'interdiction des bovins dans le cratère de Ngorongoro et celle des feux de brousse, le zonage entre espaces attribués à la faune et ceux laissés aux troupeaux. Inversement, les administrateurs ont été hostiles à la levée de l'interdiction de cultiver et ont entravé un projet de développement pastoral financé par une ONG internationale. Quant aux pasteurs de Ngorongoro, ils suspectent toujours l'administration locale de chercher à les expulser des pâturages communs à la faune et au bétail. Finalement, en Afrique de l'Est, les relations entre un grand nombre de pasteurs et l'administration décentralisée d'une aire protégée peuvent être empreintes de suspicion et rythmées par des conflits.

Les multiples restrictions imposées aux troupeaux de bovins sont mal vécues par les pasteurs, alors que la faune est libre de se déplacer. Plusieurs études sur Ngorongoro à la fin du siècle dernier ont montré une diminution du cheptel bovin des Maasai (HOMEWOOD et RODGERS, 1991 ; ARHEM, 1985 ; HOMEWOOD *et al.*, 1987). Les Maasai étaient alors en cours d'appauvrissement. Récemment, la situation se serait encore aggravée, à tel point que le « Ngorongoro est un lieu de détresse » (Homewood, information orale, 2004). Ainsi, derrière la rhétorique du discours de coexistence entre faune et bétail, la logique administrative de conservation de la nature l'emporte et désavantage les pasteurs par rapport à ceux d'autres régions. De fait, le partage des ressources naturelles entre la faune et le bétail domestique entraîne des mécontentements, à la fois des pasteurs et des conservationnistes. Les premiers subissent des conséquences négatives de la coexistence avec la faune. Pour freiner leur appauvrissement, ces pasteurs entreprennent des cultures, ce qui aggrave encore les tensions avec les défenseurs des intérêts conservationnistes.

Pourtant, même en coexistence difficile, des institutions internationales de protection de la nature continuent à prôner l'association de la conservation et du pastoralisme en Afrique de l'Est (BOURN et BLENCHE, 1999 : 36). En effet, les espaces pastoraux interposent un écran qui protège la faune de l'expansion agricole, qui est la vraie menace pour la conservation. Des espaces pastoraux jouent les rôles de derniers corridors et aires de dispersion de la faune entre les parcs nationaux (BOURN et BLENCHE, 1999 : 115). Ainsi, en Afrique de l'Est, les pasteurs sont regardés par ces organismes internationaux comme les alliés de la faune vis-à-vis de la grande agriculture. Dans le face-à-face avec la conservation, le pastoralisme n'est pas seulement considéré pour lui-même, mais également par rapport à l'agriculture.

De la coexistence à la participation

Actuellement, le discours dominant à propos des aires protégées consiste à ne plus séparer leur avenir du développement des populations en leurs périphéries. Pour que ces populations respectent la

faune des aires protégées alors qu'elles en subissent des contraintes, il est indispensable de leur attribuer une part des bénéfices générés par le tourisme. Ce principe d'intéressement est, par exemple, à la base du programme Campfire au Zimbabwe (Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources) – qui a suscité beaucoup de publications – et, plus généralement, des politiques de conservation « communautaires » qui se sont multipliées en Afrique australe (HULME et MURPHREE, 2001).

Dans la même logique, des discours et des initiatives se multiplient en faveur de la participation des populations locales d'Afrique de l'Ouest à la gestion des aires protégées. Au Burkina Faso, dans le cadre de l'approche « gestion de terroir », des groupements et comités villageois sont mis en place pour seconder le service forestier. Ces comités sont sollicités dans les luttes contre le braconnage, les feux de brousse dits « non aménagés » et les entrées illégales de bétail. Les membres des comités sont recrutés parmi des villageois volontaires, mais les éleveurs y sont minoritaires ou absents. Les transhumants ne sont jamais associés à ces organisations ; au contraire, ils représentent une cible fréquente de leurs interventions. Celles-ci aboutissent à la mise en fourrière des bovins fautifs, une répression particulièrement redoutée par les pasteurs mais financièrement fructueuse pour les comités villageois (KIÉMA, 2007).

Au Burkina Faso, une autre forme d'implication des populations locales dans la conservation s'exprime par la création de « Zones villageoises d'intérêt cynégétique » (Zovic) sur leur terroir. Les Zovic les plus giboyeuses sont affermées à des entreprises privées de tourisme et de chasse. Ainsi, dans un vaste territoire villageois contigu au parc du W, ont été découpées une Zovic et une réserve privée, les deux enclaves étant accolées au parc, ce qui « ne permet pas un accès sans problèmes à ces pâturages » (SAWADOGO, 2006 : 29). D'une année à l'autre, les transhumants sont réprimés parce qu'ils entrent dans de nouvelles Zovic dont ils ignorent l'existence et, a fortiori, les limites. Au Bénin, les populations riveraines de forêts classées ont instauré des redevances imposées aux transhumants. Alors que le classement avait dépossédé les autochtones de leurs droits coutumiers, dans les faits, ils les ont reconquis face aux migrants. Dans ce contexte, l'approche participative de gestion des aires protégées déclenche des rapports de force entre des

acteurs locaux aux intérêts divergents (HOUNDAGBA *et al.*, 2007 : 332). Au Nord-Cameroun, des zones de chasse (zones d'intérêt cynégétique) maillent les espaces entre les grands parcs nationaux et sont allouées à des entreprises privées de safaris. Les gérants expulsent ou abattent le bétail surpris dans leurs zones. Or, les éleveurs, même sédentaires, comptent beaucoup sur les pâturages des zones de chasse qu'ils utilisent comme secteurs d'attente, avant de faire entrer les troupeaux dans les chaumes des cultivateurs. Ils « s'arrangent » avec les agents locaux des zones de chasse, tant que la saison touristique des safaris n'a pas commencé (information orale de Kossouma Liba'a, juin 2007). Ainsi, un peu partout en Afrique de l'Ouest, les initiatives locales de protection de la faune sont prises largement à l'encontre des pasteurs transhumants.

À l'inverse, en Afrique de l'Est, en tant que détenteurs des terres, les pasteurs semblent mieux placés pour tirer parti des situations de périphérie aux parcs nationaux. Au Kenya, la formule de petites réserves communautaires de faune est actuellement privilégiée comme nouvelle forme de partenariat avec les Maasai, avec l'objectif de les amener à tirer profit du tourisme. Il se produit une « marchandisation de la nature » dans un contexte pastoral. L'exemple d'une petite réserve proche du parc national d'Amboseli illustre pourtant les vicissitudes qu'un groupe pastoral risque de subir dans cette aventure (RUTTEN, 2002), lorsque les communautés pastorales dépendent d'opérateurs privés et ne se trouvent pas en position adéquate pour se lancer dans le tourisme de faune.

En périphérie d'un autre parc national au Kenya, les Maasai ont constitué des associations pour la faune qui négocient également des concessions à des tours opérateurs privés. Ici, les revenus issus du tourisme peuvent être lucratifs : location de sites, taxes touristiques, paiement de nuitées, emplois. En fait, d'après une étude récente, la majorité des pasteurs ne tirent que de faibles profits de ces allocations de leurs pâturages (THOMSON et HOMEWOOD, 2002). Les dividendes des revenus touristiques sont surtout versés aux pasteurs qui habitent près des sites de vision où les opérateurs amènent leurs clients, et de moins en moins aux pasteurs plus éloignés. De plus, une grande partie des revenus touristiques couvre les frais de gestion et de personnel, une autre part étant attribuée aux élites locales qui interviennent et s'interposent en tant que « courtiers » des opérateurs touristiques. Les

inégalités s'accroissent dans la société maasai entre les bénéficiaires de rentes touristiques et ceux qui en sont exclus. Dès lors, ceux-ci sont tentés d'allouer leurs espaces à des entrepreneurs agricoles, une autre activité qui procure également des revenus élevés mais qui est antagoniste avec le tourisme. Dans les nouvelles stratégies des pasteurs maasai, l'élevage traditionnel ne dégage pas des revenus comparables à ces activités spéculatives. Les Maasai du Kenya se définissent encore comme des pasteurs, mais cette activité risque d'être limitée à un rôle seulement culturel. Le contrôle foncier des terres et les rentes qu'il peut procurer deviennent des enjeux majeurs.

La très longue coexistence entre les troupeaux des pasteurs et la faune sauvage en Afrique de l'Est a conduit les autorités à afficher des politiques qui associent développement et conservation. Cependant, les Maasai anciennement pasteurs s'engagent dans une diversification de leurs revenus par des activités agricoles, d'abord vivrières puis destinées à la vente. De façon à protéger les nouveaux champs des dégâts occasionnés par des herbivores sauvages, des clôtures électriques à énergie solaire sont édifiées par des programmes de développement. Ce cloisonnement de l'espace contient la faune et ferme des itinéraires de déplacement de celle-ci, entraînant parfois des surcharges locales, par exemple en éléphants à Amboseli (WESTERN, 1994).

La politique de participation des populations locales aux aires protégées par leur accès aux revenus générés par le tourisme a déjà fait l'objet de critiques. Le postulat selon lequel des revenus économiques suffiraient pour que les populations locales adoptent une attitude positive à l'égard de la faune relève d'un a priori utilitariste. Or, les relations entre les populations et l'environnement ne s'inscrivent pas seulement dans des préoccupations matérielles. Elles renvoient également à des valeurs culturelles. De plus, l'accès des populations locales à un marché des ressources environnementales suscite des dynamiques sociales d'inégalité (GALVIN *et al.*, 2006). Chez les pasteurs d'Afrique de l'Est, ces dynamiques provoquent des clivages au sein même des communautés pastorales. En Afrique de l'Ouest, les pasteurs se trouvent exclus du marché de l'environnement par d'autres groupes qui mettent en œuvre des stratégies d'accaparement, légitimées par d'anciens rapports de domination.

Conclusion : engagement dans le tourisme ou maintien du pastoralisme ?

Malgré la pratique d'une même activité, la situation des pasteurs face aux aires protégées continue d'être divergente en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Dans cet écart, la maîtrise du foncier joue un rôle important. Par le contrôle des espaces périphériques aux aires protégées, les populations locales peuvent tirer plus ou moins parti d'une rente touristique. Dans cette nouvelle forme d'association entre pastoralisme et conservation de la nature, les Maasai du Kenya semblent les mieux placés, grâce à des droits fonciers mieux préservés qu'ailleurs et une activité touristique soutenue. Les Maasai de Tanzanie sont déjà en position moins favorable, par suite de la politique nationale de suppression des droits coutumiers dont ils ont fait les frais en zones pastorales. Quant aux Peuls d'Afrique de l'Ouest, ils se trouvent partout en position marginale face aux nouvelles initiatives de conservation qui impliquent des communautés locales. En tant qu'autochtones détenteurs de droits éminents et d'usages sur les terres périphériques aux aires protégées, les villageois excluent les pasteurs, surtout les transhumants, des organisations associatives qui entendent tirer parti des richesses faunistiques. Alors que les services forestiers ne faisaient pas de différences entre les populations, les politiques actuelles de participation locale et de décentralisation des pouvoirs entérinent des logiques locales de clivages et d'exclusions. Dès lors, les Peuls d'Afrique de l'Ouest n'ont aucune chance de retirer des dividendes des réserves villageoises de faune.

D'un autre côté, le maintien d'une spécialisation pastorale tend à évoluer de façon inverse à la participation aux aires protégées locales. Chez les Maasai du Kenya, l'implication dans le tourisme s'inscrit dans une diversification générale des activités qui va de pair avec une perte progressive de l'identité pastorale. Cette identité, largement construite au XIX^e siècle, peut tout aussi rapidement se défaire. Dès lors, l'identité ethnique s'affirme davantage dans la sphère politique que dans une activité spécifique. Au contraire, les Maasai de Tanzanie sont depuis longtemps des agropasteurs. Quant aux Peuls d'Afrique de l'Ouest, ils évoluent par-

fois du pastoralisme vers l'agro-pastoralisme, mais aussi en sens inverse. Exclues des spéculations actuelles sur la nature, ils maintiennent le mieux le pastoralisme parce qu'ils sont comme relégués dans cette activité. Mais aucune formule d'association ou d'intégration du pastoralisme, activité pourtant proche de la nature, n'est envisagée avec la conservation de celle-ci.

Pourtant, les pasteurs sont souvent détenteurs de races bovines tout autant menacées de disparition que la faune. En effet, ces races, peu productives en lait ou en viande, sont remplacées progressivement par d'autres plus cotées sur les marchés. La race *ankole* en Afrique de l'Est et, à l'Ouest, les zébus rouges *bororodji* et blancs *siwaldji* risquent ainsi d'être marginalisés. Ce sont toutes des races typiquement pastorales, qui ne s'accommodent pas d'une sédentarisation ni de pluri-activités. En proposant d'intégrer la sauvegarde de ces races bovines à la protection de la faune sauvage, BOURN et BLENCH (1999) ont avancé la notion de « co-conservation ». La sauvegarde de races bovines menacées d'extinction pourrait aller de pair avec la protection de la faune. La compatibilité vraisemblable entre celle-ci et la préservation de races bovines pastorales débouche sur l'idée d'aire protégée à vocation multiple mais spécifique au milieu de savanes. En effet, la pratique du pastoralisme et le maintien de la biodiversité impliquent, simultanément, l'existence de feux saisonniers de végétation. Les animaux herbivores, qu'ils soient sauvages ou domestiques, associés aux feux de végétation, ont construit la biodiversité des écosystèmes de savanes ; c'est leur coexistence qui permettrait le mieux de la maintenir. Plutôt que d'alimenter une confrontation entre conservation et pastoralisme, les politiques de gestion des espaces protégés ne devraient-elles pas prendre en compte la menace que fait peser l'expansion agricole sur ces deux formes d'occupation de l'espace et de rapports à la nature ?

Références bibliographiques

AMADOU B., BOUTRAIS J., 2005 – *Les transhumances d'éleveurs nigériens dans le parc du W. Logiques pastorales et de conservation de la nature*. Communication au séminaire ATI « Aires protégées », Ouagadougou, 28-30 novembre 2005.

- ARHEM K., 1985 – *Pastoral man in the garden of Eden; the Maasai of the Ngorongoro Conservation Area, Tanzania*. Uppsala, Scandinavian Institute of African studies, 123 p.
- BASSETT T., 2002 – « Patrimoine et territoires de conservation dans le nord de la Côte d'Ivoire ». In Cormier-Salem M.-C. et al. (éd.) : *Patrimonialiser la nature tropicale ; dynamiques locales, enjeux internationaux*. Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires : 323-342.
- BENOIT M., 1988 – Espaces « francs » et espaces étatisés en Afrique occidentale. *Cah. Sc. Hum.*, 24 (4) : 503-519.
- BENOIT M., 1999 – *Statut et usages du sol en périphérie du parc national du W au Niger*. T. 4 : *Peuplement et genres de vie dans le Gourma oriental avant la création du parc national du W du Niger*. Paris/Niamey, IRD.
- BERNARDET P., 1999 – « Peuls en mouvement, Peuls en conflit, en moyenne et haute Côte d'Ivoire, de 1950 à 1990. » In Botte R., Boutrais J., Schmitz J. (éd.) : *Figures peules*. Paris, Karthala : 407-444.
- BOURN D., BLENCH R. (eds), 1999 – *Can livestock and wildlife co-exist? An interdisciplinary approach*. Londres, ODI-ERGO.
- BOUTRAIS J., 2007 a – « Pasteurs d'Afrique de l'Ouest et de l'Est face à une catastrophe ; la peste bovine de 1890 ». In Landy F., Lézy E., Moreau S. (éd.) : *Les raisons de la géographie*. Paris, Karthala : 175-192.
- BOUTRAIS J., 2007 b – Crises écologiques et mobilités pastorales ; les Peuls du Dallol Bosso. *Sécheresse*, 18 (1) : 5-12.
- BOUYER J., 2006 – *Écologie des glossines du Mouhoun au Burkina Faso : intérêt pour l'épidémiologie et le contrôle des trypanosomes africaines*. Université Montpellier-II, thèse de parasitologie (entomologie médicale).
- BOUYER J., GUERRINI L., DESQUESNES M., DE LA ROCQUE S., CUISANCE D., 2006 – Mapping African animal trypanosomosis risk from the sky. *Veterinary research*, 37 : 633-645.
- DOUTRESSOULLE G., 1947 – *L'élevage en AOF*. Paris, Larose, 298 p.
- FORD J., 1971 – *The role of trypanosomiasis in African ecology; a study of the tsetse fly problem*. Oxford, Clarendon Press, 568 p.
- FOSBROOKE H., 1972 – *Ngorongoro; the eight wonder*. Londres, Deutsch, 240 p.

FOURNIER A., KABORÉ-ZOUNGRANA C., 2007 - *Gestion des activités d'élevage et des feux de végétation et conservation de la biodiversité au Burkina Faso*. Projet de recherche Corus.

FOURNIER A., MILLOGO-RASOLODIMBY J., 2007 - « Une végétation menacée ou modelée par les hommes ? » In Fournier A., Sinsin B., Mensah G. A. (éd.) : *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*, Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, CD-ROM : 33-46.

GALVIN K. A. *et al.*, 2006 - Integrated modelling and its potential for resolving conflicts between conservation and people in the rangelands of East Africa. *Human Ecology*, 34 (2) : 155-183.

HOMWOOD K. M., RODGERS W. A., 1984 - Pastoralism and conservation. *Human Ecology*, 12 (4) : 431-441.

HOMWOOD K. M., RODGERS W. A., 1991 - *Maasailand ecology, pastoralist development and wildlife conservation in Ngorongoro, Tanzania*. Cambridge, Cambridge University Press, 318 p.

HOMWOOD K. M., RODGERS W. A., ARHEM K., 1987 - Ecology of pastoralism in Ngorongoro Conservation Area. *Journal Agric. Sciences*, 108 : 47-72.

HOUNDAGBA C. J., TENTE A. B., GUEDOU R., 2007 - « Dynamique des forêts classées dans le cours moyen de l'Ouémé au Bénin : Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou ». In Fournier A., Sinsin B., Mensah G. A. (éd.) : *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, CD-ROM : 325-335.

HULME D., MURPHREE M. W. (eds), 2001 - *African wildlife and livelihoods. The promise and performance of community conservation*. Portsmouth/Oxford, Heinemann/James Currey, 336 p.

KIÉMA S., 2007 - *Élevage extensif et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées de l'Ouest burkinabé ; arrêt sur leur histoire, épreuves de la gestion actuelle, état et dynamique de la végétation*. Université d'Orléans, thèse de doctorat.

KIÉMA S., FOURNIER A., 2007 - « Utilisation de trois aires protégées par l'élevage extensif dans l'ouest du Burkina Faso ». In Fournier A., Sinsin B., Mensah G. A. (éd.) : *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. Paris, IRD, coll. Colloques et séminaires, CD-ROM : 445-451.

- LUXEREAU A., 2004 – Des animaux ni sauvages ni domestiques, les « girafes des Blancs » au Niger. *Anthropozoologica*, 39 (1) : 289-300.
- MACKENZIE J. M., 1988 – *The empire of nature. Hunting, conservation and British imperialism*. Manchester, Manchester Univ. Press, 340 p.
- PIERRE C., 1906 – *L'élevage dans l'AOF*. Paris, A. Challanel.
- RUSTEN RUGUMAYO C., 2000 – *The politics of conservation and development; on actors, interface and participation; the case of Ngorongoro Conservation Area, Tanzania*. Trondheim, thèse de doctorat.
- RUTTEN M., 2002 – *Parcs au-delà des parcs : écotourisme communautaire ou nouveau revers pour les pasteurs maasai au Kenya ?* Londres, IIED, 28 p.
- SAWADOGO I., 2006 – *Transhumance et pratiques pastorales sur le terroir de Kotchari en périphérie du parc du W du Burkina Faso*. Mémoire de DEA EMTS (Environnement, Milieux, Techniques, Sociétés), INA-PG/Ecopas.
- SEIGNOBOS C., 2001 – *Les mots du développement ; histoire du développement du Nord-Cameroun*. Paris, HDR Université Paris-I.
- SINSIN B., 1998 – « Transhumance et pastoralisme ». In Sournia G. (éd.) : *Les aires protégées d'Afrique francophone*. Paris, ACCT/Éd. Jean-Pierre de Monza : 26-31.
- SOUGNABÉ P., ALI BRAHIM B., HASSANE MAHAMAT H., 2004 – *Étude sur les pratiques pastorales dans et autour de la forêt classée de Yamba-Berté*. Farcha, LRZV.
- SOURNIA G., 1998 – *Les aires protégées d'Afrique francophone*. Paris, ACCT/Éd. Jean-Pierre de Monza, 272 p.
- THOMSON M., HOMEWOOD K. M., 2002 – Entrepreneurs, elites and exclusion in Maasailand: trends in wildlife conservation and pastoralist development. *Human Ecology*, 30 (1) : 107-138.
- TOUTAIN B., DE WISSCHER M.-N., DULIEU D., 2004 – Pastoralism and protected areas: lessons learned from Western Africa. *Human Dimensions of Wildlife*, 9 : 287-295.
- WALLER R. D., 1988 – « Emutai; crisis and response in Maasailand ». In Johnson D., Anderson D. M. (eds) : *The ecology of survival; case studies from North-East African history*, Londres, Lester Cook and Boulder : 73-114.

WESTERN D., 1982 – Amboseli National Park; enlisting landowners to conserve migratory wildlife. *Ambio*, 11 (5) : 302-308.

WESTERN D., 1994 – « Ecosystem conservation and rural development; the case of Amboseli ». In Western D., Wright R. M. (eds) : *Natural connections. Perspectives in community-based conservation*. Washington, Island Press : 15-52.